



Baie-D'Urfé

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 878-18

Avis public est par les présentes donné aux résidents de la Ville de Baie-D'Urfé et à qui de droit qu'à sa séance ordinaire tenue le 10 mai 2011, le conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé a adopté le règlement intitulé :

Règlement n° 878-18, modifiant le règlement de permis et certificats n° 878, tel que modifié, afin d'exiger un certificat d'autorisation lors de l'installation, de la modification ou de la réfection d'un revêtement de sol imperméable.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce règlement durant les heures d'ouverture, au bureau de la greffière sis au 20410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Baie-D'Urfé ce 18^e jour de mai 2011.

Nathalie Hadida
Greffière

APPROVAL AND COMING INTO EFFECT OF BY-LAW NO. 878-18

Public notice is hereby given to Town of Baie-D'Urfé residents and to whom it may concern that at a regular meeting, held on May 10th, 2011, the Municipal Council of the Town of Baie-D'Urfé adopted the following by-law entitled:

By-law no. 878-18 amending Permits and Certificates By-law no. 878, as already amended, in order to require a certificate of authorization for the installation, alteration or repair of impermeable ground cover.

Interested persons may consult this by-law during regular business hours at the Town Clerk's office, 20410 chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé.

This by-law comes into effect according to the law.

Given at Baie-D'Urfé this 18th day of May 2011.

Nathalie Hadida
Town Clerk